

Acte rendu exécutoire suite à transmission en Préfecture le 17/04/23 et affichage le 17/04/23
62-200069037-20230413-46799-BF-1-1



Service	Service Finances
Examiné en Commission	Gouvernance, vie de l'institution, finances le 28/03/23
Examiné en Bureau	Le 4 avril 2023
Matière de l'acte	7.1

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 13 AVRIL 2023
DELIBERATION N°D111-23

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET GÉNÉRAL

RAPPORTEUR : Monsieur MEQUIGNON

Budget primitif 2023 – budget général

Le projet de budget reprend les résultats de l'exercice antérieur.

La mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023, entraîne une information vierge sur l'annexe I-C1 « exécution du budget de l'exercice précédent » et sur les colonnes « Pour mémoire – Budget précédent » des annexes II – « Présentation générale du budget ».

Cette nouvelle nomenclature introduit la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles, hors dépenses de personnel. Cette fongibilité s'effectue par délégation au président dans la limite du pourcentage voté comme le précise la délibération D179-22 du 16 décembre 2022 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier.

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 92 790 937,59 €

La section comprend les frais généraux, les dépenses de personnel, le reversement aux communes, les subventions et participations versées, les frais financiers, d'éventuelles charges exceptionnelles au niveau des dépenses réelles, et les dépenses d'ordre (amortissements et virement à la section d'investissement).

A) Les dépenses

a) Les frais généraux : 20 000 000,00 €

En 2023, le budget prévisionnel s'établirait à 20 M€ en intégrant les fortes hausses attendues sur l'énergie et les assurances, le tout dans un contexte inflationniste qui

reste très marqué.

- b) La masse salariale prévisionnelle s'élève à 27 500 000,00€ de dépenses au chapitre 012.

Pour 2023, l'augmentation envisagée est notamment due aux éléments suivants :

- Les évolutions réglementaires/mesures légales : avec une anticipation de la valeur du point d'indice et de l'augmentation du SMIC et la prise en compte de l'augmentation de la valeur du point d'indice mise en oeuvre en juillet 2022 en année pleine)
- L'évolution des effectifs : pour répondre aux enjeux du projet de territoire et suite au travail enclenché en 2022 à travers les projets de direction, il est envisagé de continuer le déploiement des services communs et de renforcer les services en procédant notamment aux recrutements d'un technicien mobilité, un technicien informatique, un chargé de mission Leader, un chargé de mission PLUID, un poste d'agent administratif, un technicien GEMAPI eaux pluviales, un conseiller France Renov, un technicien tarification incitative.
- Les mesures propres à la collectivité liées à la valorisation des carrières des agents (avancement de grade / promotion interne, revalorisation du régime indemnitaire).

De plus, à compter du 1er janvier 2023, la participation employeur liée au contrat de prévoyance passera de 7 € à 12 € et l'enveloppe prévue pour le forfait mobilités durables passe de 7 800 € à 20 000 €.

Des subventions et refacturations ou recettes diverses (via les attributions de compensation notamment) viennent toutefois minorer le coût réel résiduel de la masse salariale :

- Refacturation aux communes (services communs pour l'urbanisme, le numérique, la paie, la voirie, transports, dette et prospective) : 680 K€ pour la part salariale uniquement, soit un équivalent de 20 postes environ
- Remboursement contrats aidés : 40 K€
- Remboursement congés paternité : 14 K€
- Remboursement des IJSS lié à l'absentéisme de longue durée et accidents de travail/maladie professionnelle : 400 K€
- Subventionnement de certains postes (ADEME, FEDER, Etat, ...) liés à des projets européens, à des développements d'actions ou des mises à disposition d'agents remboursés ... : plus d'1M€
- refacturation aux budgets annexes, et au CIAS et aux délégataires pour certaines DSP : 2,4 M€
- soit un total de plus de **4,5 M€**

- c) Les atténuations de produits (les reversements aux communes) :
11 400 000,00 €

La nouvelle DSC a été approuvée dès 2020 avec une sortie et entrée progressive des communes dans le nouveau dispositif jusque 2023. L'enveloppe annuelle en

2023 s'élève à 1 M€, avant intégration, à compter de 2024, du dynamisme de la CFE (15% reversé ou déduit en n+1).

En 2023, les critères de répartition sont partiellement modifiés pour intégrer une enveloppe de 5% pour les communes chargées de la gestion des titres sécurisés.

Depuis 2019, le montant des AC reversées intègre le coût des services communs.

- d) Les autres charges de gestion courante : subventions et participations, notamment le financement des budgets annexes : 19 455 729,00 €

Les principaux crédits alloués concernent :

- Le SDIS (service d'incendie, d'interventions et de secours) : 3 255 300,00 €
- CIAS : 430 000,00 €
- Participation au budget annexe transports : 200 000,00 €
- Participation au budget annexe du développement économique : 2 950 000,00 €
- La barcarolle : 1 500 000,00 €
- SMLA : 580 000,00 €
- Les subventions versées :
 - Agence d'urbanisme et de développement : 1 561 282,00 €
 - Piscines scénéo et aqualys : 3 425 000,00 €
 - La maison de l'insertion professionnelle et de l'emploi : 477 202,00 €
 - L'OICA : 158 000,00 €
 - Les aires d'accueil des gens du voyage : 250 000,00 €
 - Le tourisme : 1 590 000,00 €

Les autres dépenses de fonctionnement sont affectées aux frais financiers : 900 000,00 €, aux charges exceptionnelles : 50 000,00 € et 230 000,00 € de dotations aux provisions pour risques et charges.

Les dépenses d'ordre : 5 300 000,00 € auxquels viennent s'ajouter 8 355 208,59 € de virement à l'investissement.

B) Les recettes

- a) Les atténuations de charges : 450 000,00 €, en recettes liées au personnel (remboursements maladie/prévoyance, ainsi que sur la rémunération)

- b) Les produits du domaine et des services : 4 659 298,00 €

Les principales recettes sont issues de la redevance spéciale (déchets) : 700 000,00 €, des entrées culturelles (CRD...) : 280 000,00 €, de la petite enfance (crèches...) : 380 000,00 €, ainsi que les remboursements des budgets annexes et du CIAS au budget général (frais de personnel) : 2 896 018,00 €.

- c) Les impôts et taxes : 57 627 472,00 €

Ces postes reprennent la fiscalité ménages et entreprises du territoire.

Sont notamment attendus :

- Impôts directs locaux : 13 843 499,00 €
- Fraction de TVA : 20 900 000,00 €
- Tascom : 1 587 497,00 €
- IFER : 1 146 404,00 €
- FNGIR : 5 824 069,00 €
- FPIC : 1 640 000,00 €
- TEOM : 12 300 000,00 €
- Reversement d'attribution de compensation : 382 000,00 €

d) Les dotations et participations : 17 413 593,00 €

Les principaux postes comprennent :

- La dotation globale de fonctionnement, estimée à 6 750 000,00 €,
- La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle à 3 580 000,00 €,
- La compensation de la CET et TF pour 4 170 000,00 €.

e) Les autres produits de gestion courante : 5 281 505,00 €

Intégrant principalement 3 097 396,00 € de recettes du tri des déchets, 1 177 000,00 € des concessionnaires et fermiers, ainsi que 422 109,00 € de revenus des immeubles (loyers).

f) Les autres recettes comprennent les produits exceptionnels (70 022,00 €) ainsi que les reprises sur provisions (80 000,00 €).

g) La reprise des résultats antérieurs (excédent de fonctionnement) : 6 813 963,59 €

Les recettes d'ordres sont estimées à 134 880,00 €.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT : 38 653 037,46 €

A) Les dépenses

Les dépenses d'équipements comprennent

- Les opérations pluriannuelles :
 - Réhabilitation de la gare : 368 894,00 €
 - Enerlya maison France service : 222 808,00 €
 - Maison de l'habitat durable intérieur : 1 443 451,00 €
 - Enveloppe Habitat : 2 800 000,00 €
 - Stratégie numérique : 600 000,00 €

- Port fluvial : 4 700 000,00 €
- Moulin Manessier : 700 000,00 €
- Les fonds de concours ruraux : 356 329,00 €
- Les fonds de concours urbains : 734 904,00 €
- Les fonds de concours 2021-2023 : 1 000 000,00 €
- Les fonds de concours 2023-2025 : 600 000,00 €
- Le CIAP maison Ribot : 2 500 000,00 €
- La politique déchets : 2 300 000,00 €
- L'élaboration du PLUI-D : 100 000,00 €
- La création d'une réserve d'archives : 300 000,00 €

D'autres dépenses seront proposées au budget 2023. Il s'agit notamment :

- Investissements courants du patrimoine (bâtiments, voiries...) : 2 800 000,00 €
- La phase 1 des travaux du contrat de performance énergétique en éclairage public : 700 000,00 €
- La reconstruction, suite à la tempête Eunice, de l'amphithéâtre de l'université : 720 000,00 €
- L'achat de véhicules (collecte des déchets, ...) : 515 000,00 €
- Le parc informatique/réseau (hors services communs) : 835 000,00 €
- Le service commun numérique : 415 000,00 €
- La culture (cinéma, instruments, boîtes à lire, ...) : 220 000,00 €
- Les réserves foncières : 1 350 000,00 € (dont 500 000,00 € pour le parking du futur hôtel communautaire sur la ZAC d'Arques et 300 000,00 € pour l'acquisition de la gare d'Arques)
- Les remboursements à l'EPF : 1 680 000,00 € (dont Bona Sabla)
- Le schéma directeur « Pluvial » : 200 000,00 €
- Plusieurs études (audit bâtimentaire, réseau de chaleur) : 250 000,00 €
- Les premières actions pour le schéma cyclable intercommunal : 150 000,00 €

Les autres dépenses d'investissement :

- Le remboursement de la dette en capital : 3 600 000,00 €
- La taxe d'aménagement reversée aux communes : 300 000,00 €

Les dépenses d'ordres s'élèvent à 784 880,00 €.

B) Les recettes

L'équilibre de la section est assuré par :

- Le virement de la section de fonctionnement : 8 355 208,59 €
- L'excédent d'investissement reporté : 851, 685,67 €
- L'excédent de fonctionnement capitalisé : 4 000 000,00 €
- Les cessions d'immeubles (ventes) : 665 300,41 €
- Le FCTVA : 3 268 200,00 €

- **L'emprunt : 6 000 000,00 €**
- La taxe d'aménagement : 1 000 000,00 €
- Les subventions des partenaires publics : 7 125 746,79 €
- Autres immobilisations financières : 100 000,00 €
- Le remboursement des opérations sous mandats : 1 307 927,00 €.

Les recettes d'ordres sont estimées à 5 950 000,00 €.

Le budget principal 2023 peut être résumé comme suit :

	BP 2022	BP 2023
FONCTIONNEMENT	87 340 122,25	92 790 937,59
INVESTISSEMENT	32 624 696,07	38 653 037,46
TOTAL	119 964 818,32	131 443 975,05

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- voter le budget général 2023,
- autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

LE PRESIDENT

Joël DUQUENOY

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE SAINT-OMER

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 18H00, le Conseil de la Communauté s'est réuni à Hôtel communautaire - salle R. Sénellart, sous la présidence de son Président, Monsieur Joël DUQUENOY, à la suite des convocations adressées par voie dématérialisée le 6 avril 2023, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibération. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'une publicité au tableau d'affichage de l'hôtel communautaire et sur le site internet de la CAPSO.

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

Monsieur DUQUENOY Joël, **Président**

Monsieur BEDAGUE Patrick, Madame CANARD Céline-Marie, Monsieur COUPEZ Christian, Monsieur DENIS Laurent, Monsieur DISSAUX Jean-Claude, Monsieur DUPONT Hervé, Monsieur EVRARD Pierre, Monsieur HUMETZ Bruno, Monsieur LEFAIT Jean-Paul, Monsieur MEQUIGNON Alain, Madame MERCHIER Brigitte, Monsieur RYS Didier, **Vice-Présidents**

Madame BAUDEQUIN Odile, Monsieur BEN AMOR Rachid, Monsieur BERNARD Sébastien, Monsieur BERTELOOT Hervé, Madame BOIDIN Véronique, Monsieur BOUHIN Jean-Michel, Monsieur CAINNE Louis, Monsieur CAPITAINE David, Madame CATTY Christine, Monsieur CAZIN Etienne, Monsieur CORNETTE Christophe, Madame COURBOT Christine, Monsieur CRUNELLE Christian, Monsieur DANVIN Pascal, Monsieur DEBLOCK Alain, Monsieur DEMAIRE Jean-Luc, Monsieur DEWAMIN Didier, Monsieur DOYER Francis, Madame DUCHATEL Valérie, Madame DUMETZ Jacqueline, Madame DUWICQUET Delphine, Monsieur EVRARD Jean-Luc, Madame FENES Laurence, Monsieur FOULON Eric, Monsieur FOULON Franck, Monsieur HOCHART Philippe, Monsieur LAGACHE Eric, Monsieur LAMIRAND Jean-Pierre, Madame LAMOTTE-COTTE Marie-Agnès, Madame LAPACZ Céline, Madame LEMAIRE Isabelle, Monsieur MARQUANT Francis, Monsieur MASSEZ Alain, Monsieur MOLIN Christophe, Monsieur OBOEUF Gérard, Madame POUCHAIN-FAVIER Marie-Paule, Monsieur PRUVOST Bertrand, Monsieur ROUSSEL Benoît, Monsieur SABLON Frédéric, Madame SEILLIER Christine, Monsieur TERNINCK Christian, Monsieur TILLIER Patrick, Monsieur TRUANT Jonathan, Madame VANDESTEENE Christine, Madame VASSEUR Françoise, Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Madame VOLLE Muriel, Madame WAROT Sophie, Monsieur WIGNERON Auxence, Monsieur WOJTKOWIAK David, **Conseillers Titulaires**

CONSEILLERS TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR OU REMPLACES PAR UN SUPPLEANT :

Monsieur AGEORGES Benoît, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur DEMAIRE Jean-Luc, Conseiller délégué, Monsieur ALLOUCHERY René, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur LEFAIT Jean-Paul, Vice-président, Madame BERTHELEMY Caroline, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame VANDESTEENE Christine, Conseillère déléguée, Monsieur BOULET Michel, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Madame BAUDEQUIN Odile, Conseillère communautaire, Monsieur BRAME Jean-Marie, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur TERNINCK Christian, Conseiller communautaire, Madame BRIOT-DEFONTAINE Virginie, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame LAMOTTE-COTTE Marie-Agnès, Conseillère communautaire, Monsieur BRUNET Olivier, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Madame DUWICQUET Delphine, Conseillère déléguée, Monsieur CHEVALIER Alain, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur MASSEZ Alain, Conseiller délégué, Monsieur DECOSTER François, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur SABLON Frédéric, Conseiller délégué, Monsieur DUPONT Jean-Claude, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Madame DUMETZ Jacqueline, Conseillère déléguée, Monsieur FINDINIER Jean-Marc, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur PRUVOST Bertrand, Conseiller communautaire, Monsieur MOREL Damien, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur TRUANT Jonathan, Conseiller communautaire, Monsieur MOUND Stephen, Conseiller communautaire qui a donné pouvoir à Madame POUCHAIN-FAVIER Marie-Paule, Conseillère communautaire, Madame REANT Corinne, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Madame COURBOT Christine, Conseillère communautaire, Monsieur THOMAS Marc, Vice-président qui a donné pouvoir à Madame WAROT Sophie, Conseillère déléguée, Madame VERRELLE Patricia, Conseillère communautaire qui a donné pouvoir à Monsieur EVRARD Pierre, Vice-président

CONSEILLERS TITULAIRES EXCUSES :

M. DEBOVE Gilles, M. DELFORGE Pascal, Mme DEWINTRE-BILLIAU Huguette, M. DUBELLOU Samuel, M. DUPONT Franck, Mme FAYEULLE Hélène, Mme JASKOWIAK Hélène, Mme LEVRAY

Chantal, M. LOUCHET Daniel, M. MARTINOT Michel, Mme NIVERT Florence, M. ROLIN Joël, Mme SAUDEMONT Caroline, M. TELLIER Alain, Mme WOZNY Florence.

Nombre de délégués en exercice : 94

Nombre de présents ou représentés : 79

Nombre de votes « pour » : 79

Nombre de votes « contre » : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votes non prononcés : 0